



Canadian Association for
Conservation of Cultural Property
Association canadienne pour la
conservation et la restauration
des biens culturels



Guide d'embauche en conservation pour les institutions patrimoniales

Introduction

L'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels (ACCR) et l'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP) ont préparé conjointement les descriptions de postes suivantes afin d'aider les institutions patrimoniales canadiennes à déterminer le niveau de compétence recherché au moment d'embaucher des professionnelles et professionnels de la préservation. L'accent est placé sur l'emploi d'un vocabulaire précis et significatif lors de l'affichage de postes en conservation. Les termes « restauratrice/restaurateur » et « conservation » renvoient à des notions précises quand ils sont employés dans le domaine du patrimoine et le présent ensemble de documents vise à clarifier ces significations pour le personnel des ressources humaines, gestionnaires, cadres et membres du conseil d'administration des institutions patrimoniales.

L'ACCR et l'ACRP ont pour objectif de soutenir les institutions patrimoniales qui désirent créer des postes ou ajouter du personnel à leurs services de conservation/préservation et d'encourager l'embauche d'étudiantes et étudiants en conservation, de restauratrices et restaurateurs émergents et de professionnelles et professionnels établis.

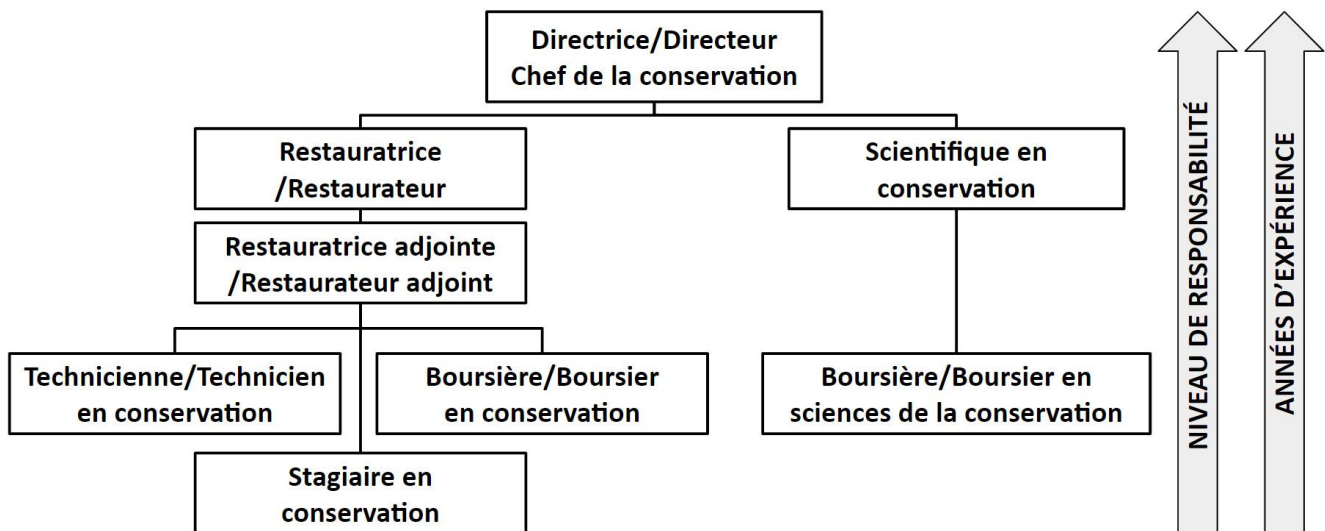
Utilisation du guide d'embauche

Dans le présent guide, huit types d'emplois ont été identifiés afin de décrire les divers postes en conservation/préservation. Ces descriptions vont des gestionnaires de service aux techniciennes et techniciens, en passant par les scientifiques et les restauratrices et restaurateurs de divers niveaux d'expérience et de formation. Chaque type d'emploi est caractérisé selon les rubriques suivantes :

- Description des tâches
- Éducation et expérience
- Niveau de responsabilité/d'autorité et rapports hiérarchiques
- Échelons de rémunération

Chaque entité qui embauche devra tenir compte de ses propres circonstances qui rendront son processus d'embauche unique. Les lignes directrices ci-jointes peuvent les aider à déterminer et à utiliser des pratiques et un langage communs dans l'ensemble du secteur du patrimoine au Canada.

Aperçu des postes



Les détails complets de chaque type d'emploi sont fournis dans le guide d'embauche.

Si le poste à afficher ne correspond pas à la description de l'un de ces postes en conservation, veuillez tenir compte des exemples suivants de postes hors conservation que l'on retrouve dans le domaine du patrimoine : registraire de musée/de galerie d'art ([NOC 5212](#)), conservateur/conservatrice ([NOC 5112](#)), interprète du patrimoine ([NOC 5212](#)), technicien/technicienne de musée ([NOC 5212](#)), adjoint/adjointe à la conservation ([NOC 5212](#)), préparateur/préparatrice – expositions, musées et galeries d'art ([NOC 5212](#)), directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art ([NOC 0511](#)), etc.

Mise en garde : La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et ne constitue pas une liste globale de postes que l'on retrouve dans le domaine du patrimoine. Veuillez consulter la [Classification nationale des professions](#) du gouvernement du Canada pour de plus amples renseignements à propos de certains des titres de postes reconnus dans le domaine du patrimoine et de la manière dont ils sont classifiés.

Divulgence du salaire et des avantages sociaux

Nous recommandons que l'ensemble des affichages de postes, de bourses et de stages comprennent des renseignements portant sur l'échelle salariale et les avantages sociaux afin de faire en sorte que le processus d'embauche soit plus transparent et équitable.

Nous savons que dans certains cas, les stages prévus dans les programmes d'études ne sont pas rémunérés. Or, nous croyons que cela met un frein à la diversité dans le domaine de la conservation et dans la communauté du patrimoine en plus d'être discriminatoire envers les personnes issues de groupes socio-économiques défavorisés. Nous recommandons que les stages soient rémunérés en versant au moins le salaire minimum provincial ou territorial.

Égalité des chances en matière d'emploi

Nous recommandons l'ajout d'un énoncé portant sur l'égalité des chances en matière d'emploi à l'affichage de poste. Si votre institution n'en possède pas déjà, en voici un à utiliser.

« *(Entité qui embauche)* s'engage entièrement à maintenir une main-d'œuvre inclusive et diversifiée. *(Entité qui embauche)* ne pratique aucune discrimination basée sur la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression sexuelle et s'engage entièrement à éliminer les obstacles à l'emploi. »

Aide supplémentaire

Nous recommandons aux institutions n'ayant pas de restauratrice ou de restaurateur au sein de leur personnel de communiquer avec une restauratrice ou un restaurateur d'une autre institution pour obtenir de l'aide durant le processus d'embauche et la ou le faire siéger au conseil d'embauche.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire durant le processus d'embauche (p. ex., pour rédiger la description du poste, évaluer les candidates et les candidats, etc.), veuillez communiquer avec l'ACCR ou l'ACRP pour obtenir des conseils.

À propos de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels

L'Association canadienne pour la conservation des biens culturels est un organisme de bienfaisance sans but lucratif enregistré à l'échelle fédérale qui fait la promotion de la préservation responsable des biens culturels et qui donne aux Canadiens un sentiment d'appartenance, d'histoire et d'expression artistique. L'ACCR sert les membres individuels et institutionnels pour offrir des possibilités de réseautage, de développement professionnel et de diffusion de l'information.

Contact : outreach@cac-accr.ca

À propos de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels

L'Association canadienne des restaurateurs professionnels (ACRP) est un organisme à but non lucratif, fondé en 1971, dont le principal but est d'accroître le niveau de compétence et de promouvoir l'intégrité et l'éthique des conservateurs-restaurateurs professionnels au Canada. À cette fin, l'ACRP a établi des critères qui s'appliquent aux conservateurs-restaurateurs et aux scientifiques en conservation en vue de leur agrément. L'adhésion à l'ACRP est volontaire. L'ACRP ne représente pas tous les conservateurs-restaurateurs compétents qui travaillent au Canada.

Contact : liaison@capc-acrp.ca

Glossaire

Adapté du document « Terminology for Conservation » de l'ICOM-CC

Conservation

Un domaine professionnel qui se spécialise dans les soins apportés au patrimoine qui englobent l'ensemble des mesures et des gestes visant particulièrement la préservation et le respect de l'intégrité matérielle et de la valeur intangible des objets patrimoniaux, dans le but d'en assurer la stabilité et d'en garantir l'accessibilité aux générations futures en tant qu'occasions de se souvenir, d'apprendre et de progresser collectivement. Les diverses branches de la conservation sont la conservation préventive, la science de la conservation, la conservation corrective ou curative et la restauration.

Les objets patrimoniaux peuvent être des bâtiments historiques, des monuments, des documents d'archives, des formes d'expression artistique, des outils et de l'équipement de nature historique, des photographies, etc.

Science de la conservation

Branche de la conservation qui englobe les essais et la recherche analytiques visant à comprendre les matériaux et les mécanismes de détérioration d'un objet patrimonial ainsi qu'à améliorer les techniques de traitement de conservation et de préservation à long terme.

Parmi les analyses techniques utilisées en science de la conservation, on retrouve la fluorescence aux rayons X, la spectroscopie infrarouge à transformée de Fourier, la microscopie en lumière polarisée, la spectroscopie Raman, la microscopie électronique à balayage-spectroscopie par rayons X à dispersion d'énergie, la chromatographie en phase gazeuse à pyrolyse-spectrométrie de masse, etc.

Conservation préventive

Branche de la conservation qui englobe les mesures et les gestes indirects visant à prévenir ou à ralentir significativement la détérioration des objets patrimoniaux. Les initiatives de préservation sont axées sur la gestion des risques pour les objets patrimoniaux en agissant sur les conditions environnementales, le transport, le logement et l'exposition. Les pratiques de conservation préventive n'affectent pas directement la structure et l'apparence des objets.

Parmi les mesures et actions indirectes de conservation préventive, on retrouve le conditionnement d'objets dans des matériaux de préservation stables, le suivi et le contrôle des conditions environnementales, l'établissement de protocoles pour la préparation aux situations d'urgence, etc.

Conservation corrective/curative et traitement

Branche de la conservation qui englobe toutes les actions directes entreprises sur un objet patrimonial dans le but de stabiliser son intégrité matérielle et cesser ou ralentir sa détérioration. Les traitements de conservation curative n'altèrent pas nécessairement l'apparence d'un objet.

Parmi les traitements de conservation corrective ou curative, on retrouve la consolidation des couches de peinture qui s'effritent ou se fissurent, la neutralisation et le retrait des moisissures, le dessalement des céramiques, etc.

Restauration

La restauration comprend toutes les actions entreprises sur un objet patrimonial dans le but de lui redonner son apparence d'origine la plus fidèle possible. Les traitements de restauration altèrent forcément l'apparence de l'objet afin d'en améliorer la lisibilité, la fonction et l'appréciation. Historiquement comme de nos jours, le travail de restauration peut être entrepris par des artisans et artisans qui, bien qu'ils soient compétents, ne respectent pas nécessairement un *Code de déontologie*. Lorsqu'ils sont effectués par des professionnelles et professionnels de la conservation, les traitements de restauration ne compromettent pas l'intégrité matérielle de l'objet et sont entièrement documentés.

Parmi les exemples de traitements de restauration, notons le comblement des lacunes, la retouche, l'application de vernis, etc.



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).